

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**Mairie
de
Les Ardillats**
623 route des Ardillats
69430 Les Ardillats

—
téléphone 04.74.04.83.81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice 14

Présents	13
Absents	1
Pouvoirs	0
Votants	13

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme SANLAVILLE Angélique / Mme CHEVALIER Patricia / Mr FOREST Patrick / Mr JANDARD Jérôme / Mr MACHEZER Hervé / Mr DUCROUX Jérôme / Mr TAGUET Serge / Mme DURAND Carole / Mr JACQUET Romain

Absents excusés : Mr BARRAUD Anthony

Secrétaire de séance : Mr Fleury SIVIGNON

Monsieur le maire donne lecture de l'**ordre du jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juillet 2025
- Salle des fêtes : point sur le dossier des dégâts du plafond et projets travaux à venir
- Hameau des Montgolfier : aide communautaire / participation communale
- S.P.A : convention 2026 / 2027
- Finances :
 - o Assainissement collectif : révision des tarifs
 - o Tarifs communaux : révision des tarifs
 - o Point sur le budget communal
- Voirie : travaux chemin du pont métallique
- Plan de Prévention des risques naturels d'inondation de l'Ardières
- Epage des Rivières du Beaujolais
 - o Travaux sur seuil ROE 58 882, sur l'Ardières, le Perroud
 - o Mise en conformité des seuils restant sur ce tronçon « barrage / ex pisciculture »
- SMEVA
 - o Raccordement plomb sur la commune
 - o Point sur les actions du syndicat
- Communauté de Communes Saône Beaujolais
 - o Présentation du travail de la commission d'évaluation des charges transférées CLECT, validation de la décision communautaire
 - o Retour du travail des commissions
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 24 juillet 2025

A l'unanimité le procès-Verbal est approuvé.

2. Salle des fêtes : point sur le dossier des dégâts du plafond et projets travaux à venir

Jean-Michel MOREY rapporte à l'assemblée le refus de l'assurance SMACL d'indemniser la commune pour les différents dégâts du plafond de la salle des fêtes. Les intrusions d'animaux ainsi que les dégradations qui en découlent ne sont pas prises en charge. Un rendez-vous avec la SMACL sera pris

prochainement, afin de discuter nos contrats. Monsieur le Maire indique que la démarche de comparaison d'assureur est longue et chronophage, soumis à un appel à candidature et un choix de nouvel assureur dans les temps impartis de dénonciation de contrat.

Lors de l'opération de démoossage de la toiture cet été, Monsieur Bertrand CHUZEVILLE nous a indiqué le bon état des tuiles, il serait donc dommage de refaire une couverture neuve. Deux solutions ont été proposées pour la réfection par l'intérieur, une solution en plafond tendu et une en plafond démontable constitué de plaques phoniques 600x600 mm. Monsieur le Maire souhaite prendre rendez-vous avec AGI pour comprendre la facture du 23 avril 2025 sur les travaux de reprise d'isolation acoustique et thermique et l'évacuation des gravats pour un montant de 14.400 € TTC. AGI s'était engagé à faire un effort commercial pour la commune. Pour information, les travaux d'AGI de 2018 avaient coûté 27.554,82€ HT.

3. Hameau des Montgolfier : aide communautaire / participation communale

Une réunion a eu lieu à Saint Didier sur Beaujeu pour évoquer les compromis de vente des terrains. Pour Saint Didier sur Beaujeu, le terrain serait vendu dans sa totalité, soit 1.5 ha pour 150 000 euros, pour une partie constructible et une autre non constructible.

Pour Les Ardillats, la parcelle AM 224 est à découper en fonction des besoins du projet tout en se conservant la partie restante utilisable pour la commune. Il est rappelé à l'assemblée la connexion de l'impasse de l'étang avec une voirie reliant le RD 43, cette voie supportant le passage de la future voie verte. Pour la parcelle AM 225, la partie étang est conservée par la commune, la partie végétalisée descendante sur le ruisseau du Vernay serait cédée pour l'aménagement du verger participatif et jardins partagés. Le prix fixé était de 20 euros / m² la zone constructible et 1 euro / m² la zone non constructible.

L'association s'est rapprochée de la Communauté de Communes pour espérer une aide financière pour les études préalables au permis d'aménager. Le président, Monsieur Ménichon, a proposé cette aide à hauteur de 50 000 euros, à la condition de l'engagement des communes à hauteur de 10 % de cette somme.

Après débat, notamment sur : la pertinence de l'engagement des communes sur un tel projet, sur la partie financière apportée par la commune, sur la réussite du projet ; l'inquiétude est palpable au sein de l'équipe. Pour réponse, les élus siégeants au COPIL confirment la complexité du projet mais ne sont pas inquiets sur l'avancée, soulignant la perspicacité des membres des associations. Jean-Michel MOREY rappelle notre soutien au projet dès le balbutiement des premiers contacts, il fait un cours état des dates en précisant que la première rencontre remonte à décembre 2023, qu'aujourd'hui le permis d'aménager et permis de construire devraient être présentés aux deux conseils Municipaux courant janvier 2026 ; Il rappelle les années traversées avec SEMCODA, qui même avec un programme ficelé, les documents d'urbanisme avaient également été long à sortir.

Après ces débats, la proposition d'aide de 10 % par la commune des 50 000 € portés par CCSB est mise au vote, à bulletin secret.

Il en ressort 10 votes pour, 2 abstentions et un vote contre.

4. S.P.A : convention 2026 / 2027

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction de la convention de fourrière liant la commune et la Société Protectrice des Animaux.

Pour information, l'association a récemment réorganisé le service Fourrière. Dans un souci d'efficacité et de qualité, la SPA a redéfini leur zone d'intervention en tenant compte du temps de trajet et de la fréquence des interventions dans chaque commune. Dans ce contexte, ils proposent une nouvelle convention à tarif réduit, excluant toutefois le transport des animaux depuis notre commune jusqu'à leur refuge.

La convention est signée avec un coût 0,60 € par habitant et pour une durée d'un an, sur une base de 624 habitants.

5. Finances

a) Assainissement collectif : révision des tarifs

Jean-Michel MOREY rappelle le transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de Communes. Il précise que celle-ci ne comblera pas son budget assainissement avec une subvention d'équilibre issue de son budget principal, comme le faisait la commune. Notre Dotation de Solidarité sera donc minimisée pour équilibrer notre ancien budget assainissement collectif.

Il rappelle que la nouvelle Délégation de Service Public accordée à l'entreprise SUEZ, nous a permis de négocier les prix de la prestation, précisant que l'ancienne part variable de SUEZ était de 1,1965 € HT / m³ et que la nouvelle est de 0,8150 € /m³, soit une différence de 0,3815€ /m³. La part variable de la commune est quant à elle de 1.0950 € /m³. Il propose que les 0,3815 € /m³ soit additionnés à la part variable communale, n'ayant pas d'incidence sur le prix total au m³ facturé à l'usager, mais que ces 0,3815 € viennent contribuer pour partie au déficit du budget assainissement collectif de la commune.

Les conseillers invités à délibérer accepte à l'unanimité la proposition, notant au passage que la part variable de la commune sera de 1,4765 € HT /m³.

De plus, il évoque la part fixe annuelle de la commune de 80 € et rappelle que la dernière révision remonte à 2019. Il propose une augmentation de 40 € annuelle pour cette part fixe, en précisant bien que ces augmentations, (part fixe + part variable) n'effacent pas à 100 % le déficit du budget assainissement collectif, mais contribuent à une atténuation d'environ 50 %.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la nouvelle part à fixe annuelle à 120 € HT.

b) Participation au Financement au raccordement à l'Assainissement Collectif / révision des prix

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 14 juin 2012, le conseil municipal a instauré une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), à la charge des propriétaires de constructions nouvelles et/ ou de bâtiments existants soumis à l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Cette participation a été fixée dernièrement en 2019 à 1.500 € n'est pas soumise à la TVA. Le recouvrement a lieu par émission d'un titre de recette à l'encontre du propriétaire.

Afin de tenir compte du déficit du budget assainissement, Monsieur le maire propose de modifier le montant de la participation à 1.700 €.

Il est rappelé que cette participation vaut par bâtiment, et non par logement, en donnant l'exemple du Hameau des Montgolfier.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, à 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Carole DURAND) :

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions nouvelles au 1^{er} janvier 2026 à 1.700 € par logement.

c) Tarifs communaux : révision des tarifs

Pour faire suite à la commission finance du 20 octobre 2025, il est proposé au Conseil Municipal de réviser les prix de location de la salle des fêtes, avec une augmentation d'environ 3 % sur l'intégralité du tarif.

Jean-Michel MOREY énonce également les consommations d'eau, importantes, durant les locations de la salle des fêtes. Il propose l'installation d'un sous-compteur d'eau pour les facturer au prix moyen de l'année écoulée, en tenant compte de l'augmentation de la part fixe d'assainissement collectif nouvellement votée. Il est donc proposé un prix de 11.60 € / m³ consommé.

Au vu de ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la refacturation des consommations d'eau assainie aux locataires de la salle des fêtes au prix de 11,60 € / m³.

d) Point sur le budget communal

Jean-Paul Cimetière énonce aux conseillers que notre budget principal se porte bien. Une seule remarque est apportée sur des recettes d'investissement du Département que nous ne toucherons pas en 2025, ayant reporté les travaux de la mairie à 2026.

Jean-Michel explique que le budget 2026 sera voté par l'équipe municipale en place et non après le renouvellement des équipes municipales de mars 2026.

6. Voirie :

a) Travaux chemin du pont métallique

Fleury SIVIGNON fait un résumé des travaux réalisés sur le chemin du pont métallique. Il explique que malgré la complexité et l'ampleur des travaux, le résultat est satisfaisant. (Jean-Michel MOREY ne manque pas de remercier Fleury, sachant tout le temps passé et l'étendue des dégâts des orages du 31 mai et 1^{er} juin 2025). Il fait part du bouchage à l'enrobé à froid d'un trou aux Essards. L'employé de voirie reprendra les travaux de fauchage, pour une dernière passe pour cette année 2025.

b) Aménagement du bourg

Jean-Michel MOREY explique que l'agence technique du Département a rendu sa copie sur le projet d'aménagement de sécurité du RD 37 E, dans la traversée du village. Plusieurs scénarios sont proposés, mais la note d'opportunité reste bien dans l'esprit de simplicité souhaité. Après présentation du document, Romain JACQUET fait remarquer la vétusté du soubassement de l'église, évoquant le

remplacement par un mur en béton banché et habillé de pierre. Il questionne sur le maintien ou non de l'abri bus et des blocs végétalisables.

Des devis seront demandés pour la démolition et reconstruction du mur ou le rejointement de l'existant.

Un radar pédagogique a été installé par le Département le 20 octobre 2025 pour étudier les flux et la vitesse en entrée et sortie du village. Il sera déplacé sous l'école courant novembre pour une seconde période de mesure.

7. Plan de Prévention des risques naturels d'inondation de l'Ardières

Monsieur le Maire fait l'exposé des documents reçus de la Direction Départementale des Territoires du Rhône sur le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation de l'Ardières sur notre commune.

IL fait remarquer que les zones d'expansion de crues sur le linéaire de l'Ardières sont cohérentes avec le terrain et les investigations connues depuis longtemps. Par contre, la confluence entre l'Ardières et le ruisseau du Vernay reste un point en aléa faible, alors que la configuration du terrain ne laisse pas la place à l'inondabilité du carrefour sur le RD 43.

Il est proposé d'émettre une nouvelle fois une remarque sur ce point, demandant une explication claire sur ce secteur. Le Conseil approuve à l'unanimité la remarque et émet donc un avis défavorable.

8. Epage des Rivières du Beaujolais

a) Travaux sur seuil ROE 58 882, sur l'Ardières au lieu-dit, « le Perroud »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avancée des mises en conformité sur l'Ardières, classée en liste 2, et rappelle les obligations des propriétaires riverains pour le maintien de la continuité écologique et sédimentaire.

Il explique que les derniers seuils (5) se trouvent sur la commune, sur un tronçon entre l'ancienne pisciculture et le barrage de la microcentrale. Les dernières études se termineront début 2026 et des travaux sur 2027 et 2028.

Un seuil (ROE 58 882) sera travaillé sur 2026, sous le petit pont à l'aval du barrage. Pour ce faire, une convention doit être signée entre les propriétaires des deux rives et l'Epage des Rivières du Beaujolais. Les travaux seront pris en charge à 100 % par l'Epage.

La commune étant propriétaire des deux rives, il est proposé à l'assemblée d'approuver les futurs travaux et de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

b) Mise en conformité des seuils restant sur ce tronçon « barrage / ex pisciculture »

Jean-Michel MOREY explique que les autres seuils font l'objet d'études obligatoires. Une première étude sera présentée le 12 novembre 2025 en mairie avec la famille BELLOUX pour le seuil se trouvant sous leur maison. Le propriétaire de la microcentrale est quant à lui concerné par une étude de franchissement sur le barrage. Des rencontres seront programmées avec les services de l'Agence de l'Eau et la DDT pour permettre l'avancée du bureau d'étude.

9. SMEVA

a) Raccordement plomb sur la commune

L'entreprise ALBERTAZZI a demandé un arrêté pour effectuer le renouvellement des branchements plombs sur plusieurs zones de la commune, dont : « la montée de l'Eglise », « le Thel route des Ardillats », « montée du Perroud », « montée des Belouzes ». Un courrier de SUEZ a été envoyé à chaque foyer concerné par ces travaux.

b) Point sur les actions du syndicat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que tous les syndicats gardent la compétence eau. Puis, il fait un rapide compte rendu des obligations du SMEVA sur les zones de captages. Une exploitation agricole se trouvant sur la zone protégée, est de plus en plus compliquée à exploiter compte tenu des normes agricoles et des obligations de préservation du champ captant.

Le syndicat est en cours de négociation avec l'exploitant de la Ferme des Pérelles à Taponas pour une expropriation.

10. Communauté de Communes Saône Beaujolais

a) Présentation du travail de la commission d'évaluation des charges transférées CLECT, validation de la décision communautaire

A chaque nouvelle compétence transférée à la CCSB, le transfert des finances de cette compétence doit également être transmises à la Communauté de Communes. La commission des Maires valide ces transferts, puis ils sont proposés au vote du Conseil Communautaire.

La chambre régionale des comptes a fait savoir quelques anomalies sur des charges à « 0 » non transférées. Elle rappelle que même en l'absence de budget, celui-ci doit être transféré à « 0 ».

La CLECT s'est réunie le 4 septembre 2025 pour procéder à l'évaluation de ces charges transférées :

- liées au transfert de compétence intervenu le 1er janvier 2025,
- liées aux transferts de compétences intervenus sur la période 2017 à 2025 et non évaluées.

Les communes membres de la CCSB sont invitées à délibérer pour adopter ou non le rapport financier établi par la CLECT qui, dans un second temps, donnera lieu à un ajustement des attributions de compensation pour les communes concernées.

Au vu de cet exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport financier établi par la CLECT.

b) Retour du travail des commissions

- Commission sociale

Fabienne PATAY énonce l'ouverture prochaine d'un nouveau Relais Petite Enfance itinérant basé à Beaujeu, suite à un redécoupage géographique des communes visitées par le relais Bambin'ou de Villié -Morgon.

Les relais ont notamment pour mission d'accompagner les assistantes maternelles dans l'exercice de leur métier, leur proposer des temps d'échanges entre paires, aider les familles à trouver un mode de garde sur le territoire, etc..

Ce nouvel RPE visitera les communes de Les Ardillats, Quincié en Beaujolais, Monsols, Avenas et St Didier sur Beaujeu.

- Commission DEANC

Jean-Michel MOREY énonce l'augmentation des abonnés de BOWATTS. 1.242 compteurs, avec une progression de 42 compteurs sur le mois de septembre. De plus, 47 compteurs professionnels limités à 36 KWA font partie des clients BOWATTS.

La commune de Corcelles en Beaujolais est la première commune pilote en tant que collectivité abonnée. Les autres pourront le devenir au sortir de leur engagement avec le SYDER sur la mutualisation du groupement d'achat d'électricité 2026 / 2028.

Puis, il fait part également des projets de massification du photovoltaïque, en évoquant des projets bien avancés (base ULM à Saint Jean d'Ardières, aire de covoiturage au péage de Belleville, le parking Aiguerande, l'entreprise AUCLAIR TP, les bâtiments de méthanisation à Charentay, la salle des fêtes de Monsols, l'entreprise FOUREAU à Belleville, l'ancienne carrière de Taponas Dracé.

Un point est fait le PCAET (Plan Climat Energie Territorial) obligatoire sur les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants. Un COPIL sera présenté courant décembre 2025.

- SYBEMOL

Angélique relate la dernière réunion du SYBEMOL. Elle évoque notamment le travail d'uniformisation des syndicats d'enseignements musical, qui aboutira, à un lissage des aides intercommunales et, peut-être une diminution de nos participations communales. La représentation 2026 aura lieu le 21 mars à la salle Raymond Valette de Les ARDILLATS

- Commission culture

Carole DURAND fait part de la demande du service culture pour les manifestations de l'été 2026. Nous ne prendrons pas de manifestation l'été prochain, participant tous les deux ans. Une question se pose néanmoins quant à l'investissement du Sou des écoles pour le peu de revenu sur cette soirée. La date également limite le nombre de parents organisateurs et est souvent proche de la fête de l'été portée par la classe montante. A réfléchir pour les années à venir.

11. Questions diverses :

Jean-Michel MOREY informe la demande du CDG69 sur un projet de délibération concernant la participation obligatoire de la commune pour la couverture prévoyance et santé de nos salariés. Dans une réflexion d'équité des salariés communaux, il est proposé que la commune s'aligne aux décisions du Conseil Communautaire, à savoir :

Pour la santé, 50 % mensuel dans la limite de 50.00 € et pour la prévoyance une participation mensuelle de 50 %, le tout étant bien souscrit chez l'assureur que nous aurons choisi avec le Centre de Gestion. Tout contrat extérieur ne pourra être aidé par la collectivité.

Jean-Michel MOREY informe l'assemblée du montant des Fonds de péréquation des taxes professionnelles, s'élevant à 1.435 € pour 2025

Il fait part également du remerciement des Délégués Départementaux de l'Education Nationale pour l'accueil reçu sur la commune lors de leur Assemblée Générale 2025, le 27 septembre dernier.

Carole DURAND fait part de l'avancée du projet « hiver » pour les cartes postales et l'affiche réalisé par Éric Martin. La version définitive devrait nous parvenir rapidement.

Jean-Michel MOREY informe de la tenue d'une réunion publique sur le PADD du futur PLUiH, le mardi 16 décembre 2025 à 19h00 pour le compte de la CCSB.

Il fait part également de la rédaction des Brèves Ardillatonnes et une distribution courant novembre, avec le journal intercommunal.

Il renseigne sur le passage du Raid Bleu sur une partie de la commune et fait part de l'interdiction prise par arrêté pour l'accès au chemin du Grand Berre, par le chemin de la Serve. Une réunion s'est tenue à la Sous-Préfecture le vendredi 17 octobre en présence des maires opposés au passage de ces 400 véhicules 4x4 et les représentants de l'Etat.

Puis il conclut par la cérémonie du 11 novembre, sans changement particulier, rendez-vous à la salle des fêtes vers 8h30, cérémonie à 9h00 au Monument aux Morts puis verre de l'amitié à l'issu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance

Monsieur SIVIGNON Fleury

Le Maire

Monsieur Jean-Michel MOREY

